

Comptes annuels 2021

(approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire du 23 mars 2022)

(comptabilité simplifiée des petites ASBL - suivant prescriptions A.R. du 26 juin 2003)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

A. Etat des dépenses et recettes

Schéma minimum normalisé :



<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Biens et services :	0	Cotisations (215,00) :	215
Rémunérations :	0	Dons et legs (10,00) :	10
Biens et services divers (244,48) :	244	Subventions :	0
Autres dépenses (43,60) :	44	Autres recettes :	0
Total des dépenses :	288	Total des recettes :	225

Détail :

(PM = Pour mémoire / PAF = Participation aux frais)

<i>Poste</i>	<i>Description</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
	Solde compte à vue au 01/01/21 (768,93)	769	
	Cotisations des membres (215,00)	215	
	Dons lors d'activités (« LMP » mensuelles)	0	
	Autres dons (10,00)	10	
	Frais de site internet et de DNS (43,41 + 14,52)		58
	Assurances RC (dont paiement tardif pour 2020) (2x 26,00)		52
	Frais de publication au Moniteur (134,55)		135
	Taxe légale & frais bancaires forfaitaires (0,15 + 43,45)		44
	Total	994	289
	solde au 31/12/2021 (705,85)	706	
	exercice propre	225	289
	bénéfice de l'exercice (-63,08)	-64	

B. ANNEXE des comptes annuels 2021

B.1. Résumé des règles d'évaluation

L'exercice se termine au 31 décembre. Les biens seront évalués à leur valeur réelle de marché.

B.2. Adaptation des règles d'évaluation

Néant.

B.3. Informations complémentaires

Les liquidités se limitent au compte à vue de l'association. Il n'y a pas de compte de caisse : lors des activités, toutes les liquidités nécessaires sont prélevées sur le compte ou avancées par des membres contre remboursement ultérieur. Les encaissements reçus en espèces sont versés au compte sans délai.

Lors des activités du groupe, certains membres mettent ponctuellement et gratuitement à disposition de l'association du matériel (ordinateurs, multi-prises, etc.) sous leur seule responsabilité. En l'absence de toute garantie réciproque (cf art.24 des statuts), ce matériel n'est pas repris dans les droits et engagements.

Les dons à l'association étant a priori inconditionnels et sans obligation (cf art.24 des statuts), ils sont repris aux budgets et comptes, mais pas dans les droits et engagements.

L'association bénéficie d'un local gratuit pour ses réunions administratives auprès de la Fédération des Etudiants ULg, qui héberge son siège social. Ce "droit" est lié à sa qualité de Cercle ULg, reconnu par cette Fédération (et attesté par une mention dans la liste des Cercles publiée par celle-ci), mais n'est pas garanti et est difficilement quantifiable. Ce point n'est donc repris dans les droits et engagements que pour mémoire. Des locaux sont mis à disposition gratuitement par la Ville de Liège au « Service Proximité » de Grivegnée-bas pour des réunions publiques, ainsi que par la Province de Liège au complexe Chiroux pour des activités co-organisées avec la Bibliothèque Chiroux. Ces mises à disposition n'étant pas garanties, elle ne sont reprises que pour mémoire.

B.4. Etat du patrimoine au 31/12/2021

(PM = Pour mémoire)

AVOIRS		DETTES	
Immeubles (terrains,...) • appartenant à l'association en pleine propriété : 0 • autres : 0	0	Dettes financières	0
Machines • appartenant à l'association en pleine propriété : 0 • autres : 0	0	Dettes à l'égard des fournisseurs	0
Mobilier et matériel roulant • appartenant à l'association en pleine propriété : 0 • autres : 0	0	Dettes à l'égard des membres	0
Stocks • matériel informatique obsolète : PM • solde papier A3 couleur bleue : PM	0	Dettes fiscales, salariales et sociales	0
Créances	0		
Placements de trésorerie	0		
Liquidités (705,85)	706		

AVOIRS		DETTES	
Autres avoirs	0	Autres dettes	0

DROITS		ENGAGEMENTS	
Subsides promis	0	Hypothèques et promesses d'hypothèques	0
Dons promis	0	Garanties données	0
Autres droits <ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition d'un local de réunion par la Fédération des étudiants ULg : pour mémoire • mise à disposition par la Ville de Liège d'un local pour les réunions publiques : pour mémoire • mise à disposition à la Bibliothèque Chiroux de locaux pour des activités publiques : pour mémoire 	0	Autres engagements	0

Pour accord, deux administrateurs (au moins) :

R. RATZ

CHR. LÉJEUNE


